



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-35

**Séance du
05 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :
01 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 00
Abstentions : 00

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. BILLY, M. LAGRANDANNE, MME SCHILDGE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, MME DEMONT, Mme DHONT, M. IMBERT,

Absents :

Mme MAZAUD donne pouvoir à Mme GADEAUD
M. LAUTRETTE donne pouvoir à M. REBEYROL

Secrétaire de séance :

Mme Elodie DEMONT

Demande d'une subvention pour le point à temps programme 2026

Annule et remplace la délibération n°2026-20

Monsieur le Maire rappelle la volonté permanente du conseil municipal de toujours améliorer l'état des voies communales. Ainsi, il a été convenu de demander une subvention au département pour le projet cité précédemment en objet.

Le montant de ce projet a été réévalué à la hausse par le Syndicat de Voirie de Nexon (8 707,13€ au lieu de 7 931,56€)

Considérant que ce projet représente un effort financier important pour la commune, il propose au Conseil Municipal de demander à bénéficier d'une subvention du Département (CTD) pour ce nouveau montant.

LE CONSEIL OÙ CET EXPOSE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'adopter** ce projet et décide de demander l'aide au département en sollicitant l'attribution de CTD pour un montant estimatif hors taxe de **8 707,13 €** pour les travaux de point à temps.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.
- **De dire** que le projet sera inscrit au prochain budget.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Elodie DEMONT

Le Maire,
Michel REBEYROL

